



JE TROUVE UN OISEAU OU UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Quelles règles dois-je suivre afin d'aider au mieux cet animal ?

Dois-je faire attention à certaines choses pour me prémunir moi-même contre les risques de blessures ?

Les quelques conseils qui suivent vous permettront de prodiguer la première aide d'une manière responsable. Cependant, plus vite l'animal est pris en charge par un Centre de soins, plus il aura de chances de pouvoir retourner dans la nature. Il doit recevoir les soins et la nourriture appropriés, selon son espèce et ses besoins. C'est pourquoi vous ne devez pas tenter de vous occuper vous-même de l'animal en question et le conduire le plus rapidement possible au centre de soins le plus proche.

Les responsables de ces Centres et les vétérinaires qui collaborent disposent de toute l'expérience et de toute la connaissance requises. De plus, la plupart des animaux sauvages appartiennent à des espèces protégées légalement et vous ne pouvez donc pas les détenir sans autorisation.

Plus l'animal sera soigné tôt, plus il aura de chance d'être réintroduit dans son milieu naturel.

LES OISEAUX

Avant de prendre un oiseau en main, prenez préalablement le temps de bien l'observer. Cet oiseau a-t-il réellement besoin d'aide ? Faites particulièrement attention aux jeunes, apparemment abandonnés et que vous retrouvez au sol au printemps et en été ! La plupart d'entre eux viennent juste de quitter leur nid – quelques jours avant de savoir vraiment voler – et sont encore nourris par leurs parents.

En ce qui concerne de jeunes rapaces duveteux, que l'on découvre parfois 'l'air abandonné' au printemps, nous pouvons vous procurer deux conseils :

Pour les rapaces nocturnes (chevêches, effraies, hiboux), le fait qu'ils aient quitté le nid prématurément est normal.

Ces oiseaux sont nidifuges. Les parents ne sont peut-être pas loin. Assurez-vous en. Vous hésitez ou vous pensez que l'oiseau a besoin d'aide ? Prenez-le et amenez-le dans un Centre de soins.

Sachez néanmoins qu'il ne faut pas toucher ni déplacer un bébé chouette effrayé sauf s'il est blessé. Beaucoup de petits sont amenés dans les centres de soins par erreur, perdant ainsi quasiment toute chance de réintroduction dans leur milieu naturel. Seuls les petits blessés doivent être conduits dans les centres de soins.

Pour les rapaces diurnes (crécerelle, épervier, buse, autour), vous pouvez replacer le jeune à l'intérieur du nid si celui-ci est accessible. Si l'oiseau est blessé ou le nid inaccessible, contactez le centre de soins sans tarder.

ATTENTION : Tous les rapaces nocturnes et diurnes sont inconditionnellement protégés !

Que dois-je faire si je trouve un oiseau ?

- Déposez l'oiseau dans une petite boîte en carton percée de trous pour l'aération ou éventuellement une boîte de transport pour chat ou chien. N'utilisez jamais une cage à oiseaux.
- Prévoyez un petit carton afin que l'oiseau ne puisse pas trop bouger et aggraver ses blessures. Le carton fera un bon isolant contre la chaleur ou le froid.
- Placez le carton dans un endroit frais et au calme en attendant le transfert au centre de soins.
- Contactez le centre de soins le plus rapidement possible.
- Ne nourrissez pas l'animal (bannissez le pain et l'eau sucrée).
- Ne le forcez pas à boire surtout s'il s'agit d'un rapace. Vous risqueriez de lui introduire de l'eau dans les poumons.
- N'administrez jamais de médicaments même ceux donnés à vos animaux domestiques. Ils peuvent être toxiques pour les oiseaux sauvages.
- Ne pas stresser l'oiseau en le sortant sans cesse et en l'exhibant et ne faites pas de photos au flash. Un grand stress peut tuer un animal.
- Pour attraper un rapace, utilisez un pull, un grand chiffon par exemple pour éviter de vous faire griffer. Ayez un geste sûr. Attrapez l'oiseau, et le déposer immédiatement dans le carton que vous aurez préparé et couvrir la tête pour le calmer. Attention à ses serres !
- Si vous trouvez un échassier, faites très attention à son bec aussi dangereux qu'un poignard.
- Si vous trouvez un oiseau souillé par des produits pétroliers, emmitoufflez bien son corps dans un linge afin qu'il ne puisse pas atteindre son plumage avec son bec pendant le transport. Si son transfert dans un centre de soins ne peut se faire immédiatement, vous pouvez donner des bains successifs dans une eau à 40° additionnée de liquide vaisselle jusqu'à ce que l'eau devienne claire. Les bains seront suivis de très minutieux rinçages. Chaque rinçage sera suivi d'un séchage soigné. Gardez l'oiseau bien au chaud.



LES MAMMIFÈRES

Que dois-je faire si je trouve un mammifère sauvage ?

Comme pour les oiseaux, les soins donnés le plus rapidement possible permettront une plus grande chance de réintroduction de l'animal dans son milieu naturel.

- Mettez des gants pour manipuler l'animal
- Isolez l'animal dans un carton percé de quelques trous pour l'aération et placez le au calme et au frais jusqu'à son transfert au centre de soins
- Ne prodiguez aucun soin sans avis et accord d'un vétérinaire
- Ne forcez par l'animal à manger ni à boire
- Contactez le plus rapidement possible un centre de soins

Si vous trouvez un grand mammifère (chevreuil, sanglier par exemple) blessé, contactez rapidement le centre de soins.

Si vous trouvez un renard, méfiez-vous des morsures. Un animal blessé peut devenir agressif.

Si vous trouvez un hérisson entre le mois d'octobre et mars et que son poids est inférieur à 800 grammes, apportez le rapidement dans un centre de soins. Sa réserve de graisse étant insuffisante, il ne pourrait survivre sans soins.

Si vous trouvez une chauve-souris : elle peut avoir été percutée par une voiture, attaquée par un chat, être affamée ou atteinte de la rage . Nous vous recommandons de mettre des gants pour la mettre dans un carton. Vous pouvez lui donner à boire mais jamais à manger sans ôter vos gants.

Si vous trouvez un petit faon ou autre espèce : s'il n'est pas en état déplorable, signe d'abandon, ne le touchez pas. La mère n'est certainement pas loin. En voulant tenter de l'approcher, vous le mettez en danger.



ATTENTION : la très grande majorité des animaux sauvages est protégée et vous n'avez pas le droit d'en détenir sans autorisation.

